

Compte-rendu du groupe de travail relatif à la création de la Recette Interrégionale du 02/09/2016

Ce groupe de travail s'est réuni à la DI en présence des organisations syndicales, du DI, du DR de Marseille, de la chef du BOP, de la chef de la GRH, du secrétaire général de la DI et de l'inspectrice à la GRH référente en matière d'accompagnement social. Nous avons remarqué l'absence des RR concernés par l'interrégionalisation de la fonction comptable, et notamment celle du RR de Marseille, qui a pourtant un rôle important dans le cadre de cette restructuration. Selon le DI, le RR de Marseille, coordinateur du projet, sera présent lors des prochains GT sur ce thème. Le DR de Marseille est présent, mais pas les autres DR concernés.

En préambule, Solidaires a lu la déclaration liminaire ci-jointe. Notre ferme opposition à cette réforme et nos différentes réflexions sur le sujet y sont reprises.

Puis le DI nous a exposé les éléments dont il dispose à ce jour au sujet de la future RI dont les effectifs s'élèveront à une quarantaine d'agents : entre 43 et 48 agents. La DG mène actuellement une étude sur la charge de travail prévisible du nouveau service. L'effectif cible a été revu à la hausse par la DG, qui a visiblement réalisé qu'elle avait sous-estimé l'ampleur des tâches et missions des RR. Mais nous sommes encore à - 12 agents à effectifs constants. Cette proposition est donc insuffisante pour les OS, quand bien même des économies d'échelle sont annoncées par la direction. Et ce alors que nous n'avons même pas encore connaissance des futurs organigrammes qui seront retenus, ni de l'organisation des services et des fonctions.

I/ Le calendrier

Contrairement à ce que la DI pensait initialement, le Comité Technique actant la fermeture des RR et la mise en place de la RI devra intervenir non pas en 2016 mais à l'automne 2017. En effet, l'accord relatif au renforcement de l'accompagnement social tel que signé le 02/03/2015 par 3 OS (sans Solidaires*) prévoit que « le délai de préavis est porté à 2 ans afin de permettre aux agents de trouver une solution de reclassement (...). Ce délai court à compter de la tenue du CTSD entérinant la mesure de réorganisation ».

La DG a demandé aux DI de tenir les CT 2 ans avant la fermeture de la dernière RR de la DI afin de ne pas dépasser le délai de 2 ans. La RR de Bastia est programmée pour fermer fin octobre 2019, d'où la date du CT retenue à l'automne 2017. Les agents de la RR de Nice, qui verront leur service mettre la clé sous la porte en octobre 2018, ne disposeront donc que d'un an pour trouver une affectation. Le DI nous informe que si ces derniers n'ont pas trouvé d'affectation au bout d'un an, l'administration les affectera provisoirement en surnombre sur la résidence Nice CO afin qu'ils aient deux ans, comme les autres, pour se positionner.



Le DI nous informe ensuite que le bureau A2 de la DG a demandé que le CTSD actant la centralisation comptable au niveau interrégional se tienne à l'automne 2017. Il conviendra donc de consulter le CHSCT en fin d'année 2016 au préalable comme les textes contraignent l'administration. En effet, les articles 57 et 58 du décret n°82-453 modifié prévoient une consultation obligatoire sur les « projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail. » N'en déplaise au DI qui affirme que « cette instance est souvent utilisée pour retarder les réformes. »

Vos élus Solidaires aux Finances, seront particulièrement vigilants sur le traitement de ce dossier au sein de cette instance qui voit dans les Bouches du Rhône siéger la CGT (4 sièges), FO (2 sièges) et Solidaires, donc (3 sièges).

Un CHSCT se tiendra rue Borde à Marseille le 29/09 prochain et comportera dans son ordre du jour un point d'information sur le projet de RI.

Lors des échanges, une ambiguïté est apparue sur certains termes utilisés par le DI. Selon lui, la RR de Marseille ne sera pas fermée mais « transformée » en RI. Or, selon les OS présentes, il s'agit bien d'acter lors des CTSD la fermeture de l'ensemble des RR de l'interrégion et la création d'un nouveau service interrégional, la RI de Méditerranée. La centralisation comptable est à mettre en parallèle avec l'interrégionalisation des missions dans le cadre du PSD (et du nouveau décret de mars 2016 modifiant le décret de 2007), avec fermeture de certains services régionaux, tels les RR. Bien sûr, les agents de la RR de Marseille, même si leur service est fermé dans le cadre d'une restructuration, ne peuvent prétendre à être éligibles au bénéfice des primes de restructuration puisque ne changeant pas de résidence. Cela permettrait cependant à des agents de la RR de Marseille qui ne voudraient pas intégrer la RI de demander à ne pas suivre leur poste et ainsi prendre un autre poste au sein de la résidence de Marseille CO.

Ce point doit être précisé par le DI qui va saisir la DG (bureau A3) sur ces notions de fermetures/création.

II/ L'avenir des agents des RR de Méditerranée

Le DI s'est fait communiquer les données relatives à l'ouverture des droits à la retraite d'ici 2021 et le nombre d'agents qui atteindront l'âge limite pour le départ à la retraite en 2021 - agents en poste dans les résidences de Nice CO, Aix CO et Bastia CO (+ ces chiffres pour les agents des RR). Selon les chiffres obtenus, aucun agent des RR restructurées ne resteront inoccupés après la fermeture de leur service.

Le DI nous informe qu'il sera procédé à une enquête préalable auprès des agents des RR de Bastia, Aix et Nice afin de recueillir leurs souhaits sur leur avenir professionnel dans le cadre de cette restructuration afin d'avoir une idée de la situation de la future RI. Précision étant faite que ce recueil n'engagera en rien les collègues. Le DI n'a pas arrêté pour l'instant les modalités de réalisation de cette enquête. Solidaires indique qu'il serait souhaitable de faire effectuer cette enquête par la DI, et non par les différentes DR, afin d'harmoniser le traitement des desiderata des agents.

Pour les agents ne souhaitant pas suivre leur poste, la DG a prévu que les postes devenant vacants à la résidence soient gelés. Solidaires Douanes Méditerranée soutient cette proposition. Si les agents font l'effort de mener à bien leurs dossiers jusqu'à la fermeture de leur RR, il semble naturel qu'ils ne se retrouvent pas sur un poste non choisi au minimum. De plus, connaître plusieurs mois à l'avance sa nouvelle affectation est rassurant pour les collègues. Nous l'avons fait savoir à la sous-directrice A lors de sa visite à Marseille en juillet dernier.



En conclusion, beaucoup des questions fondamentales soulevées par Solidaires Douanes restent à ce jour en suspens. Espérons qu'au cours des prochains groupes de travail, nous obtiendrons davantage de réponse. Nous appelons de tous nos vœux le maintien de la RR de Bastia pour les raisons que nous avons développées dans notre liminaire. Puisse la DG nous entendre.

* *Pourquoi Solidaires Douanes a refusé de signer cet accord : <http://www.solidaires-douanes.org/accord-daccompagnement-social-du-psd-pourquoi-nous-ne-signerons-pas-notre-lettre-ouverte-au-ministre-et-au-secretaire-detat/>*

Pour Solidaires Douanes,
Stéphanie Chaussadas, Nathalie Gsell, Vincent Finkbeiner et Julien Fréville

Tenez vous au courant de l'actualité de votre section Solidaires Douanes Méditerranée en visitant notre compte Facebook! <https://www.facebook.com/Solidaires-marseille-1720942394814911/>

En 2016, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Fonction :

Indice :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

A,

Le,
Signature

Des questions? Des remarques? Une adresse solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr